



# Des terres, pas d'hypers !

Lettre ouverte aux candidats aux élections  
européennes 2019

Saint-Jean de Braye, le 23 avril 2019

Madame, Monsieur,

La COP 24 vient de se tenir à Katowice sur la base du dernier rapport scientifique émis par le GIEC le 8 octobre 2018. Selon ce rapport: " limiter le réchauffement à 1,5% implique de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 45% en 2030 par rapport à 2010 et d'atteindre des émissions nettes nulles vers 2050. **Cela nécessite des transitions systémiques rapides et de grande envergure dans les systèmes énergétiques, urbains, industriels et liés à l'usage des sols...**"

Il n'existe ni au niveau européen une directive pour les sols ni au niveau national une loi sur les sols. Les sols sont des écosystèmes vivants encore largement ignorés et mal protégés alors qu'ils sont aussi essentiels à la survie de l'humanité que l'eau et l'air. Ils constituent une ressource fondamentale pour le bien de tous. Il y a urgence à adopter une réglementation protectrice des sols, à l'image de ce qui existe pour l'air (directive européenne de 1999 sur la qualité de l'air, révisée en 2016; loi de 1996) et pour l'eau (directive-cadre de 2000; lois de 1964, 1992 et 2006). Il est notamment impératif de définir l'équilibre entre le développement urbain et la protection des sols, posé comme un des objectifs de l'action des collectivités territoriales par l'article L 101-2 du code de l'urbanisme.

En effet depuis 2015, après une période de stagnation imputable à la crise économique, l'artificialisation des sols repart à la hausse (50 000 à 60 000 ha chaque année, soit la surface de Paris, c'est à dire un département tous les 7 ans, 26 m<sup>2</sup> chaque seconde). Les sols manquent en quantité, à cause de l'étalement urbain, et en qualité, car la matière organique n'y est plus aussi présente qu'auparavant (et, malgré le recours aux intrants, la productivité agricole est en baisse). Or, comme le rappelle Frédéric Denhez dans son livre "Cessons de

## 1 **Fédération Des terres, pas d'hypers !**

Siège : 87 bd Jean Rostand 45800 Saint-Jean de Braye - Préfecture du Loiret N° W452013260  
Contact : desterrerespasdhypers@gmail.com tel : 04 42 09 68 40 <http://desterrerespasdhypers.fr>

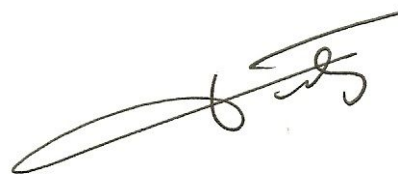
ruiner notre sol", un sol sert, non seulement à nous nourrir, mais 1) à retenir l'eau 2) à se retenir lui-même 3) à fixer les polluants 4) à maintenir le carbone 5) à entretenir la vie. Le sol constitue le deuxième plus grand réservoir de carbone après les océans. Les sols dénudés accroissent les risques d'éboulements. Imperméabilisés ils ne jouent plus leur rôle de filtre vis à vis des polluants, augmentent les risques d'inondation et accentuent les vagues de chaleur.

En tant que candidat aux élections européennes comment envisagez-vous de lutter contre la destruction des espaces naturels et pour la préservation des terres agricoles?

Dans l'attente de vos informations nous vous prions d'agréer l'expression de notre sincère considération.

Pour la fédération « *Des terres pas d'hypers !* »

La présidente, Martine Donnette



**2 Fédération Des terres, pas d'hypers !**

Siège : 87 bd Jean Rostand 45800 Saint-Jean de Braye - Préfecture du Loiret N° W452013260  
Contact : [desterrespasdhypers@gmail.com](mailto:desterrespasdhypers@gmail.com) tel : 04 42 09 68 40 <http://desterrespasdhypers.fr>